



Lycée polyvalent
Jean Rostand

5 rue Edmond Labbé
67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone : 03 88 14 43 50

ce.0670084c@ac-strasbourg.fr

affaire suivie par :
Freddy LARREY
Proviseur adjoint

Secrétariat de Scolarité :
Sabine HAEFFNER

Cher(e) futur(e) étudiant(e),

Félicitations pour votre admission en BTS au Lycée Jean Rostand de Strasbourg.

Afin de finaliser votre inscription, vous devez transmettre votre dossier complet **dans un délai de 5 jours ouvrables** après votre acceptation définitive sur Parcoursup.

⚠ Tout dossier incomplet ou hors délai peut entraîner l'annulation de votre admission.

PIÈCES À FOURNIR :

Documents administratifs :

- Fiche d'inscription complétée en MAJUSCULES et signée
- Dossier d'intendance complété obligatoire même pour les externes
- RIB obligatoire même pour les externes
- Copies des 3 bulletins de terminale dès lors que sur Parcoursup, vous avez renseigné manuellement les bulletins (inutile si vous avez fourni une copie intégrale en pdf ou autre).
- photocopie CNI, passeport ou titre de séjour

Photos et correspondance :

- 1 enveloppe timbrée (moins de 20 g) libellée à votre adresse
- 2 photos d'identité récentes (nom, prénom et filière au verso)
- 1 photo pour la carte de cantine (nom, prénom et filière au verso)

Participation financière :

- Chèque de participation aux frais à l'ordre du Lycée Jean Rostand (nom, prénom et filière au verso)

TRANSMISSION DU DOSSIER :

Envoi postal en lettre verte ou lettre suivie sans recommandé ou dépôt à l'accueil du lycée de 8h à 16h.

⚠ Merci d'utiliser une grande enveloppe et d'indiquer **EN ROUGE** la formation suivie à la rentrée.

ADRESSE D'ENVOI :

Lycée Jean Rostand
Inscription en BTS
(préciser la filière en rouge)
5 rue Edmond Labbé
67084 STRASBOURG CEDEX

À réception de votre dossier complet, un certificat d'inscription vous sera adressé.

⚠ Ce document ne vaut pas certificat de scolarité.

Nous vous remercions du soin apporté à votre dossier et vous souhaitons la bienvenue au Lycée Jean Rostand.

Doriane Rapp
Proviseure

Tables des nomenclatures

LIBELLE	CODE	LIBELLE PROFESSION	CODE
Etablissement public de l'Académie	1	AGRICULTEURS EXPLOITANTS	10
Etablissement privé de l'Académie	2	ARTISANS	21
Etablissement public hors Académie	3	COMMERÇANTS ET ASSIMILÉS	22
Etablissement privé hors Académie	4	CHIEF D'ENTREPRISE DE DIX SALAIRES OU PLUS	23
Etablissement français à l'étranger	5	PROFESSION LIBERALE	31
Etablissement étranger C.E.E.	6	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	33
Etablissement étranger hors C.E.E.	7	PROFESSEUR ET ASSIMILE	34
Autre	8	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	35
FORMATION SUIVIE			
Exemple : Terminale, BTS 1ère année, SUP, IUT, DEUG, etc...			
Baccalauréats technologiques			
Baccalauréats généraux			
Séries :			
STL (BIOT, PCL.....)		CONTRAMAITRE, AGENT DE MAITRISE	42
STAV		EMPLOYE CIVIL, AGENT SERVICE FONCTION PUBLIQUE	43
ST2A		POLICIER ET MILITAIRE	44
ST12D		EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE	45
STMG		EMPLOYE DE COMMERCE	46
ST2S		PERSONNEL SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS	47
STHR		OUVRIER QUALIFIE DE TYPE INDUSTRIEL	48
S2TMD		OUVRIER QUALIFIE DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT	52
Autres baccalauréats : à préciser			
Exemple :			
BAC PRO		OUVRIER NON QUALIFIE	62
DAEU		OUVRIER AGRICOLE	65
DIPLÔME ETRANGER		RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT	67
RESPONSABLE			
Père	1	RETRAITE ARTISAN, COMMERÇANT, CHIEF D'ENTREPRISE	71
Mère	2	RETRAITE CADRE, PROFESSION INTERMEDIAIRE	72
Tuteur	3	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER	75
Autre membre de la famille	4	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE	78
D.A.S.S.	5	ELEVE, ETUDIANT	81
Autre cas	6	PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	84
Elève lui-même	7		85



Pour tous les étudiants de
BTS Métiers de la Mode - Vêtements

Objet : Equipements de protection individuelle pour les laboratoires

Chaque élève **doit posséder** pour les enseignements en laboratoire :

- une blouse de laboratoire
- une paire de lunettes ou de surlunettes de sécurité
- une poire d'aspiration

La blouse est :

- polycoton ou 100 % coton,
- manches longues,
- à boutons pression
- descendant au moins à hauteur des genoux.

Si vous en possédez déjà une en bon état, vous pouvez la conserver.

En septembre, La Maison des lycéens (MDL) organise une vente directe d'équipements de protection.

	tarif TTC (€)
Surlunettes de sécurité réglables	8,50 €
Poire d'aspiration	5,50 €
Pince métallique de laboratoire	3,00 €

Les **autres équipements de protection** (pince, spatule) sont mis à disposition lors des enseignements et **ne sont pas à acheter**.

À noter : À la date de composition de la présente fiche les tarifs 2026-2027 ne nous sont pas connus

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir accéder au service, l'élève ou l'étudiant, quelque soit le régime choisi, doit, au moment de l'inscription, fournir une photo d'identité et faire l'acquisition d'une carte vendue 6,00 Euros. Cette carte permet de débloquent un plateau et de décompter un repas. L'accès du restaurant à l'élève ou l'étudiant qui aurait oublié sa carte est possible au moyen d'un code permanent qui lui est propre et grâce auquel il peut éditer un ticket d'accès au moyen de la borne située dans le hall du bâtiment S. Les modalités d'utilisation de ce code seront expliquées en début d'année scolaire.

RESTAURATION : DEUX FORMULES (Tarifs 2025 2026)

1. REPAS « À LA CARTE » à 4,85 €

L'élève ou l'étudiant a accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi, seuls les déjeuners consommés sont décomptés de son crédit.

L'unique condition à respecter pour accéder au service est de disposer d'un crédit suffisant sur son compte repas : Une carte qui n'est pas créditée d'au moins un repas (4,85 €) ne permet pas le passage. Il est demandé en début d'année au nouveaux inscrits qui choisissent cette option de déposer un chèque de 48,50 € correspondant à 10 repas (tarif 2025-2026) qui sont portés au crédit de leur compte. Le solde du compte est conservé au lycée et se reporte d'année en année jusqu'au départ de l'élève ou de l'étudiant qui demande le remboursement du solde de son compte.

Sur le site du lycée les familles ont accès à un espace numérique « Turbo self » qui permet aux parents de visualiser les passages au restaurant scolaire de leurs enfants, de suivre leurs opérations financières, de réapprovisionner le crédit en ligne par carte bancaire, et de mettre à jour leurs données personnelles.

Le réapprovisionnement du crédit peut également s'effectuer par carte bancaire à une borne située dans le hall du bâtiment S, par chèque ou en espèces remis aux services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 en prenant soin de préciser en référence du virement le nom de l'élève ou de l'étudiant bénéficiaire et son numéro de carte. (Exemple « Carte 09999 DUPONT Antoine »)

2. DEMI PENSION AU FORFAIT

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est.

Le forfait « quatre jours » donne accès au restaurant scolaire pendant quatre jours dans la semaine tout au long de l'année. Le choix des jours est déterminé par l'élève ou l'étudiant en début d'année en fonction de son emploi du temps. Une fois ce choix établi tout changement dans la distribution des jours est impossible.

Le forfait « cinq jours » autorise l'accès au restaurant scolaire tous les midis pendant toute l'année scolaire

Désignation	Montant facturé à la famille (tarif 2025-2026)			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Forfait 4 jours :	593,28 €	230,72 €	164,80 €	197,76 €
Forfait 5 jours :	698,40 €	271,60 €	194,00 €	232,80 €

Des remises sont appliquées lorsque l'étudiant est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour une prise en compte 3 semaines au préalable.

Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité d'en bénéficier. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

3. CHANGEMENT / ABANDON DE FORFAIT DEMI PENSION

Les montants des tarifs de restauration et d'hébergement constituent des forfaits qui sont dus quel que soit le nombre de services dont a bénéficié l'élève.

Les forfaits couvrent 36 semaines de fonctionnement répartis en 3 trimestres inégaux. A l'exception de la période de trois semaines suivant la date officielle de la rentrée scolaire de septembre, aucun changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre.

Chaque élève qui souhaite changer trimestriellement de régime ou de forfait doit en faire la demande par écrit au moins 5 jours ouvrés avant le début du nouveau trimestre

4. FORMULES DE PAIEMENT DES FORFAITS DEMI PENSION

Contrairement au régime « à la carte » les forfaits demi-pension n'exigent pas un paiement d'avance. Il sont facturés au trimestre par l'envoi d'avis de sommes à payer. Le paiement doit cependant être effectif à l'échéance du trimestre.

Il est possible de payer en ligne au moyen des services numériques des établissements scolaires <https://educonnect.education.gouv.fr/>. Vous pouvez y sélectionner la facture à régler, décider du montant que vous souhaitez payer avant d'être redirigé vers la plateforme **PayFip** du Ministère des Finances qui enregistrera et transmettra votre paiement.

Sur place il est possible de régler par chèque ou en espèces (montant maximum 300,00 €) remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

Pour des raisons techniques la possibilité de régler les régimes au forfait par prélèvement automatique est suspendue pendant l'année scolaire 2025-2026.

FICHE INTENDANCE RENTRÉE 2025 - 2026

INSCRIPTION RESTAURATION

ÉTUDIANTS EN BTS

1. IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT EN BTS

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Sexe : F M - Date de naissance : ____ / ____ / _____ Classe 2025/2026 : _____

2. RÉGIME DE L'ÉTUDIANT EN BTS

EXTERNE Un RIB est exigé pour les personnes qui ont demandé une bourse nationale. Il est cependant conseillé de fournir un RIB en prévision des remboursements de frais de stages, de trop perçus sur des participations de voyage etc...

REPAS À LA CARTE Le service de restauration est accessible à tout élève qui dispose d'un crédit sur sa carte de cantine. Le prix d'un repas est fixé à 4,85 € par la Région Grand Est pour 2024-2025

Éléments à fournir : ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité

▶ Deux chèques à l'ordre de Lycée Jean Rostand

▷ Un chèque de 6,00 € pour l'attribution d'une carte de cantine

▷ Un chèque de 48,50 € correspondant à un crédit de dix repas

Le renouvellement du crédit repas par la suite peut être effectué par carte bancaire en ligne sur le site du lycée ou en utilisant la borne de rechargement, par chèque, en espèce ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

FORFAIT DEMI-PENSION Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est.

Éléments à fournir : ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité

▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine

▶ Le choix d'un forfait ci-dessous (*un changement de régime est possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre*) :

FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS — Tarif annuel : 593,28 €

FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS — Tarif annuel : 698,40 €

Le choix des jours applicables au forfait 4 jours sera effectué à la rentrée en fonction des emplois du temps. Un changement de régime et des modifications seront encore possibles au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre.

Le règlement des forfaits peuvent être effectués par carte bancaire en ligne, par chèque, en espèces ou par virement bancaire au compte

LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

La possibilité de régler par prélèvement automatique est temporairement suspendue

3. RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRES

Les nouvelles applications de comptabilité en usage dans les établissements scolaires exigent d'y intégrer un scan du RIB des personnes avec lesquelles l'établissement effectue des échanges financiers. Ils sont obligatoires pour les personnes inscrites à un régime forfaitaire ou pour celles qui ont fait une demande de bourse.

Le Lycée Jean ROSTAND prend des dispositions strictes en sorte que ces enregistrements soient stockés dans des répertoires sécurisés auxquels n'ont accès que des personnes habilitées.

RAPPEL IDENTITÉ ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

RESPONSABLE FINANCIER (Personne qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse mail : _____ @ _____

LE RESPONSABLE FINANCIER EST LA PERSONNE QUI

- AUTORISE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIGNANT UN MANDAT (VOIR DOCUMENT CI-APRES)
- QUI PERÇOIT LES REMBOURSEMENTS DE TROP PERCUS SUR LES PRÉLEVÈMENTS, LES TROP PERCUS SUR LES PARTICIPATIONS AUX VOYAGES SCOLAIRES, LES REBOURSEMENTS D'ACOMPTES SUR LA CARTE REPAS, LES AIDES SUR LES FONDS SOCIAUX DE L'ETABLISSEMENT, LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES...

COLLEZ ICI LE RIB DU RESPONSABLE FINANCIER

NB : DANS LES FAMILLES OÙ MONSIEUR ET MADAME ONT DES COMPTES SÉPARÉS LE NOM FIGURANT SUR LE RIB DOIT CORRESPONDRE EXACTEMENT AU NOM DE LA PERSONNE QUI SE DÉCLARE COMME RESPONSABLE FINANCIER. DANS LES MÉNAGES QUI ONT UN COMPTE JOINT LE RESPONSABLE FINANCIER PEUT ÊTRE INDISTINCTEMENT L'UNE OU L'AUTRE DES PERSONNES QUI COMPOSE LA FAMILLE (Exemple « Monsieur ou Madame Durand » / « Monsieur Martin et Madame Dupond »)

PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES (Si différente de celle qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRENOM : _____

LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST LA PERSONNE QUI

A SAISI SON NOM ET SES COORDONNÉES DANS L'APPLICATION DE DEMANDE DE BOURSES. CETTE PERSONNE PEUT ÊTRE LE TITULAIRE D'UN COMPTE SÉPARÉ DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

SI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST DIFFÉRENT DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

COLLEZ ICI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES

FICHE RÉCAPITULATIVE DES CONTRIBUTIONS DEMANDÉES AUX FAMILLES

TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE RESTAURATION

- Carte repas 6,00 € **Note : uniquement pour les élèves et étudiants ne disposant pas déjà d'une carte du lycée**

ÉLÈVES OU ÉTUDIANTS PRENANT LEURS REPAS À LA CARTE

- Acompte correspondant à 10 repas : 48,50 € (tarif 2025-2026)

Note :

- Les tarifs de restauration 2026-2027 fixés par la Région ne sont pas encore connus.
- Les élèves et étudiants au forfait ne paient rien lors de l'inscription ils sont facturés en cours de trimestre.

ÉTUDIANTS CPGE

- Participation des familles photocopies : 52,00 €
- Caution remboursable pour les CPGE Internes : 150,00 €

ÉTUDIANTS BTS / DTS / DCESF

	Formation	Participation des familles photocopies	Carte d'élève statut d'étudiant	Sticker carte culture UNISTRA	TOTAL À PAYER
<input type="checkbox"/>	Biologie médicale / Bioanalyses en laboratoire de contrôle/ Economie sociale et familiale /Bioqualité 1ère et 2ème année	34,00	1,00	7,00	42,00 €
<input type="checkbox"/>	Imagerie médicale et radiologie thérapeutique/ Diététique et nutrition/ Biotechnologie en recherche et en production 1ère et 2ème année	40,00	1,00	7,00	48,00 €
<input type="checkbox"/>	DCESF / "Imagerie médicale et radiologie thérapeutique 3ème année	17,00	1,00	7,00	25,00 €
<input type="checkbox"/>	Métiers de la mode - Vêtements / Techniques Physiques / "Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie" 1ère et 2ème année	23,00	1,00	7,00	31,00 €